



En exercice : 59

Présents : 54

Votants : 58

Séance du 27 avril 2026

Le vingt-sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAZÉ
SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
/
De GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire,
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
COURNÉ Noëlie, suppléante
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires
/
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
JONCHERAY Quentin, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
POIRIER Bruno, titulaire
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : BRETON Robert (Courbeveille), AMBROIS Jean-Noël (Courbeveille), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHABOT Hervé (Laubrières), BURET Nelly (Laubrières), LE GUENNEC Aurélie (Renazé), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien)

Étaient absents : /

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Daniel GOUPILLAT a donné pouvoir à Marie-Noëlle HINCELIN
Aurélie LE GUENNEC a donné pouvoir à Tanguy PROD'HOMME

Hervé CHABOT a donné pouvoir à Christian BERSON
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Willy GAUMÉ

Secrétaire de Séance : Élu M. Hervé TISON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-04/94 : FINANCES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du : 27 avril 2026

OBJET 2026-04/94 : FINANCES
CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-143-0007 en date du 23 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté du Pays de Craon, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le régime fiscal de la Communauté de Communes du Pays de Craon est la fiscalité professionnelle unique et qu'une commission locale d'évaluation des transferts de charges doit être créée entre la Communauté de Communes et ses Communes membres,

Considérant que ladite commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Le Conseil communautaire, avoir délibéré :

Présents : 54

Votants : 58 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (58 votants)

- ⇒ **DÉCIDE** la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 37 membres ;
- ⇒ **FIXE** la composition de la CLECT, comme suit :

COMMUNES	NOMBRE DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CLECT
ASTILLE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
ATHEE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
BALLOTS	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
BOUCHAMPS LES CRAON	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
BRAINS/LES MARCHES	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
CHERANCE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
CONGRIER	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
COSMES	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
COSSE LE VIVEN	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
COURBEVEILLE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
CRAON	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
CUILLE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
DENAZE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
FONTAINE COUVERTE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
GASTINES	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
LA BOISSIERE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
LA CHAPELLE CRAONNAISE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
LA ROE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant

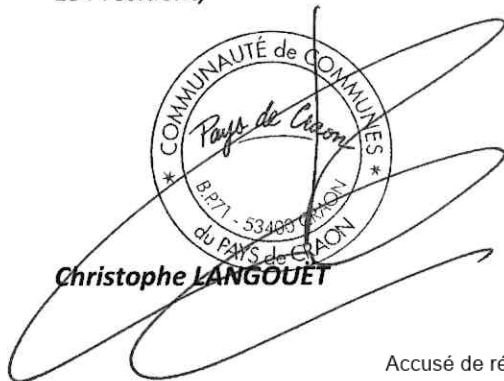
LA ROUAUDIERE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
LA SELLE CRAONNAISE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
LAUBRIERES	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
LIVRE LATOUCHE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
MEE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
MERAL	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
NIAFLES	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
POMMERIEUX	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
QUELAINES-ST-GAULT	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
RENAZE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
SENONNES	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
SIMPLE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
ST-AIGNAN/ROE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
ST-ERBLON	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
ST-MARTIN DU LIMET	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
ST-MICHEL DE LA ROE	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
ST-POIX	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
ST-QUENTIN LES ANGES	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
ST-SATURNIN DU LIMET	1 membre titulaire + 1 membre suppléant
	37 membres titulaires + 37 membres suppléants

- ⇒ **SOLLICITE** chaque conseil municipal de chaque commune membre la désignation de ses représentants au sein de la commission,
- ⇒ **CHARGE** le Président d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa notification au maire des communes membres, et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

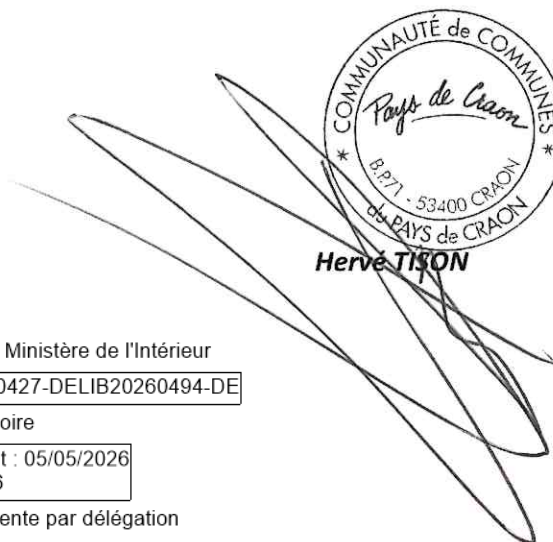
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 4 mai 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Christophe LANGOUET



Hervé TISON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260427-DELIB20260494-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Affichage : 05/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

